



Avis public

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2022

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal (L.R.Q., c.C.27.1), le rapport financier 2022 ainsi que le rapport du vérificateur seront déposés lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 à 19h30.

Donné à Sainte-Flavie ce 27^e jour du mois de mars 2024.

Directrice générale et greffière-trésorière